



Assemblée générale

Distr. générale
27 avril 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 154 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission de l'Organisation
des Nations Unies pour la stabilisation
en République démocratique du Congo**

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et projet de budget et crédit additionnel demandé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2016/17	1 235 723 100
Dépenses de 2016/17	1 234 443 200
Solde inutilisé de 2016/17	1 279 900
Crédit ouvert pour 2017/18	1 141 848 100
Montant estimatif des dépenses de 2017/18 ^a	1 141 848 100
Montant estimatif du solde inutilisé de 2017/18	—
Projet de budget du Secrétaire général pour 2017/18 ^b	47 922 700
Recommandation du Comité consultatif concernant les ressources supplémentaires demandées pour 2017/18 ^a	47 922 700
Projet de budget du Secrétaire général pour 2018/19	1 153 468 800
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2018/19	(6 843 300)
Recommandation du Comité consultatif pour 2018/19	1 146 619 500



Projet de budget du Secrétaire général pour 2018/19	84 467 300
Recommandation du Comité consultatif concernant la demande d'un crédit additionnel pour 2018/19	80 000 000
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2018/19 ^c	1 226 619 500

^a Montant estimatif au 28 février 2018, non compris le crédit additionnel demandé d'un montant de 47 922 700 dollars.

^b Dans son rapport [A/72/778](#), le Secrétaire général a demandé un crédit additionnel d'un montant de 47 922 700 dollars pour l'exercice 2017/18. Le Comité consultatif a recommandé que la totalité du montant demandé soit accordée (voir [A/72/844](#)). Ainsi, le montant total des ressources disponibles pour l'exercice 2017/18 s'élèverait à 1 189 770 800 dollars.

^c Représente la totalité des montants dont le Comité consultatif a recommandé l'approbation pour 2018/19 (projet de budget et crédit additionnel).

I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 24 avril 2018. La liste des documents qu'il a examinés et de ceux dont il s'est servi figure à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations du Comité sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, y compris celles concernant les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, se trouvent dans son rapport correspondant ([A/72/789](#)). Les principales observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes ayant trait en particulier à la MONUSCO sont exposées en détail au paragraphe 4 ci-dessous.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

2. Dans sa résolution [70/274](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 235 723 100 dollars (montant net : 1 207 572 500 dollars) pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'établit à 1 234 443 200 dollars (montant net : 1 203 603 700 dollars), faisant apparaître un taux d'exécution de 99,9 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 1 279 900 dollars, représente 0,1 % du crédit ouvert et résulte de l'effet combiné des éléments suivants : a) des dépenses moins élevées au titre des militaires et du personnel de police (de 19 615 200 dollars, soit 3,3 %) et des dépenses opérationnelles (de 1 596 000 dollars, soit 0,4 %) ; b) des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil (de 19 931 300 dollars, soit 7 %). Une analyse détaillée des écarts figure à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/72/638](#) et [A/72/638/Corr.1](#)).

3. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que pendant l'exercice 2016/17, un montant total de 19 934 200 dollars a été réaffecté de la catégorie I (Militaires et personnel de police) (18 831 000 dollars) et de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) (1 103 200 dollars) à la catégorie II (Personnel civil) (voir [A/72/638](#), par. 67 et 68). On trouvera à la section IV du présent rapport, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/784](#)), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre des différents objets de dépenses.

4. Aux fins de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MONUSCO, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 ([A/72/5 \(Vol. II\)](#), chap. II). Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a formulé des observations et des recommandations concernant la Mission sur les questions suivantes : a) le transfert de ressources (ibid., par. 68) ; b) les opérations aériennes (ibid., par. 142 à 145 ; voir également par. 34 ci-après) ; c) les ressources humaines, y compris les affectations provisoires (ibid., par. 283 à 292) ; d) la séparation inadéquate des fonctions dans Umoja (ibid., par. 421 à 427) ; et e) plusieurs cas de fraude et de fraude présumée, y compris pour un montant de 9 millions de dollars en relation avec une affaire de collusion présumée liée aux contrats de bail (ibid., par. 528 à 531 et annexe IV). **Le Comité consultatif compte qu'il sera donné suite dans les plus brefs délais aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.**

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

5. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2018, les dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 s'élevaient à 812 340 800 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait être égal au crédit ouvert de 1 141 848 100 dollars, soit 100 % du budget approuvé. Ce montant ne tient pas compte des prévisions de dépenses à l'origine du crédit additionnel d'un montant de 47 922 700 millions de dollars que le Secrétaire général a demandé aux fins de l'assistance technique et du soutien logistique à apporter à l'occasion de la tenue des élections présidentielle et législatives (nationales et provinciales) du 23 décembre 2018 (voir [A/72/778](#)). Ce crédit additionnel servira notamment à financer : le déploiement d'une unité de géolocalisation chargée d'analyser les menaces ; le déploiement de 38 Volontaires des Nations Unies (VNU) recrutés sur le plan international ; le déploiement de 64 fonctionnaires recrutés sur le plan international et sur le plan national [personnel temporaire (autre que pour les réunions)] ; les transports terrestres ; et le règlement des services de transport aérien retenus conformément aux lettres d'attribution signées après la clôture de l'exercice 2016/17 (voir [A/72/778](#), par. 9 à 18).

6. Le Comité consultatif a également examiné la demande de crédit additionnel présentée par le Secrétaire général et en a rendu compte dans un rapport distinct (voir [A/72/844](#)). Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit additionnel de 47 922 700 dollars, soit la totalité du montant demandé par le Secrétaire général pour financer le fonctionnement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, en sus du montant de 1 141 848 100 dollars qu'elle a déjà ouvert pour le même exercice et aux mêmes fins dans sa résolution [71/301](#). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de communiquer, dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, des informations détaillées sur le montant effectif des dépenses engagées.**

7. Le Comité consultatif a été informé que les chiffres concernant l'occupation des postes du personnel militaire et civil de la MONUSCO s'établissaient comme suit au 28 février 2018 :

	<i>Effectif autorisé/approuvé pour 2017/18^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (%)</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	660	268	59,4
Contingents	16 215	15 526	4,2
Police des Nations Unies	391	298	23,8
Membres d'unités de police constituées	1 050	1 044	0,6
Personnel civil			
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	885	738	16,6
Administrateurs recrutés sur le plan national	234	188	19,7
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	2 330	2 030	12,9
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	8	8	—
Administrateurs recrutés sur le plan national	—	—	—
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	—	—	—
Volontaires des Nations Unies	419	337	19,6
Personnel fourni par des gouvernements	90	37	58,9

^a Niveau le plus élevé autorisé pour les militaires et le personnel de police et le nombre de postes approuvés pour le personnel civil.

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2018, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 18 950 594 700 dollars. Les paiements à cette date étaient de 18 798 754 700 dollars, le montant restant dû étant donc de 151 840 000 dollars. Au 5 mars 2018, le solde de trésorerie de la mission s'établissait à 228 831 900 dollars, dont 186 208 400 dollars (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police) de réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses et 42 623 500 dollars d'autres disponibilités.

9. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 31 décembre 2017, des versements se montant au total à 263 977 200 dollars avaient été effectués en 2017 pour le remboursement des dépenses engagées au titre des contingents jusqu'au 31 octobre 2017. Au 31 décembre 2017, les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées et réglées jusqu'au 30 septembre 2017, le montant restant dû s'établissant à 85 418 900 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 28 février 2018, 322 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 10 367 400 dollars depuis la création de la Mission ; deux demandes étaient encore en attente de règlement. **Le Comité consultatif compte que les demandes en attente seront réglées rapidement.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

A. Mandat et hypothèses budgétaires

10. Le mandat de la MONUSCO a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1925 (2010). Le Comité consultatif note que le projet de budget de la MONUSCO pour 2018/19 (A/72/784) a été établi conformément à la résolution 2348 (2017), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 31 mars 2018¹ le mandat de la Mission. En lien avec cette résolution et en raison de l'appui qu'il faudra apporter aux opérations électorales, le Secrétaire général a également présenté une demande de ressources supplémentaires pour l'exercice 2018/19 (voir sect. V ci-dessous). Le Comité note que les plafonds autorisés pour le personnel militaire et le personnel de police n'ont pas été modifiés (voir sect. IV.B.1 ci-dessous).

11. Les principales priorités et hypothèses budgétaires de la Mission pour l'exercice 2018/19 sont résumées aux paragraphes 10 à 33 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget pour 2018/19 (A/72/784). Le Secrétaire général indique que les élections n'ont pas été organisées en 2017 comme initialement prévu et que les élections présidentielle, législatives et provinciales devraient se tenir le 23 décembre 2018, conformément au calendrier publié en novembre 2017 par la Commission électorale nationale indépendante. Pour que la Mission soit en mesure de fournir une assistance technique et un soutien logistique en vue de la tenue de ces élections, le Secrétaire général a demandé l'ouverture d'un crédit supplémentaire pour l'exercice 2017/18 (voir par. 6 ci-dessus) ainsi qu'une autorisation d'engagement de dépenses pour l'exercice 2018/19 (voir sect. V ci-dessous).

12. Le Secrétaire général indique également qu'à l'issue de l'examen stratégique de la MONUSCO réalisé en réponse à la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité, il a été recommandé que la Mission réorganise ses activités autour de deux axes prioritaires, à savoir l'appui au processus politique (notamment le soutien à l'accord politique du 31 décembre 2016) en vue de la tenue d'élections, et la protection des civils et des droits de l'homme. À l'issue de cet examen, il a également été recommandé que la Mission réduise progressivement ses activités de renforcement des institutions à long terme ; en effet, les conditions requises pour poursuivre ces activités pourraient ne pas être réunies avant la réalisation d'un transfert du pouvoir. Le Secrétaire général indique que, concrètement, ces recommandations se traduiront par l'augmentation des moyens en matière de mobilité : la Mission continuera de renforcer ses positions statiques tout en privilégiant la protection par la projection ainsi que des déploiements rapides, flexibles et mobiles, à plus court terme, de personnel civil et de personnel en tenue. Il indique aussi qu'après l'adoption de la résolution 71/301 dans laquelle l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 1 141 848 100 dollars destinés à financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2017/18, la MONUSCO a entrepris de déterminer quelles fonctions étaient les moins stratégiques au regard des priorités redéfinies, compte tenu des tâches prioritaires prescrites par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2348 (2017) et de l'examen des besoins en personnel civil de 2016. **Le Comité consultatif prend note de l'accent mis par la Mission sur la mobilité et sur la protection par la projection et attend avec intérêt qu'elle l'informe des progrès accomplis dans ces domaines et des enseignements qu'elle en aura tirés, notamment en ce qui concerne**

¹ Par sa résolution 2409 (2018) en date du 27 mars 2018, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MONUSCO jusqu'au 31 mars 2019.

l'utilisation d'équipement mobile et ses conséquences sur l'efficacité globale de la Mission, dans son prochain projet de budget.

B. Ressources nécessaires

13. Les prévisions de dépenses de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 se montent à 1 153 468 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 11 620 700 dollars (1,0 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. Cette différence s'explique par l'augmentation proposés des dépenses opérationnelles (24 031 500 dollars, soit 7,7 %), qui est partiellement compensée par la diminution proposée des dépenses prévues au titre du personnel militaire et du personnel de police (1 216 200 dollars, soit 0,2 %) et au titre du personnel civil (11 194 600 dollars, soit 4,1 %). On trouvera aux sections II et III du projet de budget (A/72/784) des informations détaillées sur les ressources financières demandées ainsi qu'une analyse des variations.

14. Outre les ressources susmentionnées, le Secrétaire général demande également une autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 84 467 300 dollars pour l'exercice 2018/19 (voir A/72/784/Add.1, par. 78). Comme indiqué au paragraphe 43 ci-dessous, le Comité consultatif recommande d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 80 millions de dollars.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé pour 2017/18^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2018/19</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	660	660 ^b	–
Contingents	16 215	16 215 ^b	–
Police des Nations Unies	391	391	–
Unités de police constituées	1 050	1 050	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b En application de la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité.

15. Le montant des ressources demandées au titre du personnel militaire et du personnel de police pour l'exercice 2018/19 est de 559 801 400 dollars, soit 1 216 200 dollars (0,2 %) de moins que le crédit ouvert pour 2017/18. Cette réduction s'explique principalement par la diminution des dépenses prévues au titre du fret et des voyages des troupes et par la baisse des crédits demandés au titre du matériel appartenant aux contingents en raison d'une moindre disponibilité opérationnelle et du rapatriement d'un bataillon d'infanterie et d'une unité d'interception des transmissions. Elle serait partiellement contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires au titre des rations, principalement en raison des frais de mobilisation prévus dans le nouveau contrat relatif aux rations ; par l'augmentation du coût estimatif des voyages pour la Police des Nations Unies ; par le déploiement de 13 véhicules blindés de transport de troupes supplémentaires pour les unités de police constituées. Le Comité consultatif note que la demande d'autorisation d'engagement des dépenses supplémentaires présentée par le Secrétaire général pour l'exercice 2018/19 (voir A/72/784/Add.1) ne mentionne pas de demande de ressources supplémentaires au titre du personnel militaire et du personnel de police.

16. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en décembre 2017, 3 013 des 16 054 membres des contingents déployés (soit environ 18 %) vivaient toujours dans des logements fournis par l'ONU, qui n'étaient pas considérés comme conformes aux normes établies. Il a également été informé que

cette situation était partiellement due au fait que les troupes se déplaçaient constamment d'une base opérationnelle de compagnie à une autre dans la zone d'opérations des contingents en raison des besoins opérationnels liés à un contexte dynamique. Il a en outre été informé que la nouvelle norme applicable aux logements fournis par l'ONU aux contingents et aux unités de police, en vigueur depuis juillet 2017, mettait l'accent sur la qualité des conditions de vie plus que sur le type de logement et que la Mission s'était dotée d'un plan d'action en vue de l'installation de modules d'hébergement préfabriqués et de tentes. Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur le montant remboursé aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police lorsque l'Organisation n'était pas en mesure de mettre à disposition des locaux d'hébergement conformes aux normes des missions des Nations Unies à l'issue d'une période de six mois d'hébergement sous tente² et a été informé que, pour la période allant de juillet à septembre 2017, 70 490 dollars avaient été versés à cet égard, en plus des montants versés au titre du soutien autonome pour les tentes et le matériel d'hébergement. Le Comité est conscient que la stratégie de protection par la projection et la mobilité des troupes qui en résulte, comme indiqué plus haut, peuvent avoir une incidence sur le type de logement rendu nécessaire par les besoins opérationnels, mais il compte que des logements conformes aux normes seront fournis à tous les effectifs en temps voulu, selon que de besoin, pour éviter autant que possible le versement de pénalités en plus des montants versés au titre du soutien autonome pour les tentes et le matériel d'hébergement.

17. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le personnel militaire et le personnel de police.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2017/18</i>	<i>Effectif proposé pour 2018/19</i>	<i>Variation</i>	<i>Ressources supplémentaires demandées pour 2018/19^a</i>	<i>Total des effectifs proposés pour 2018/19</i>
Postes					
Personnel recruté sur le plan international	885	831	(54)	–	831
Administrateurs recrutés sur le plan national	234	244	10	–	244
Agent des services généraux recruté sur le plan national	2 330	2 030	(300)	–	2 030
Emplois de temporaire^b					
Personnel recruté sur le plan international	8	106	98	90	196
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–	2	2
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	408	408	–	65	473

² Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que lorsque l'Organisation n'est pas en mesure de mettre à disposition des locaux d'hébergement conformes aux normes des missions des Nations Unies à l'issue d'une période de six mois d'hébergement sous tente, le pays fournisseur de contingents ou de personnel de police peut prétendre à un remboursement au titre du soutien logistique autonome à deux taux différents (tentes et matériel d'hébergement).

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2017/18</i>	<i>Effectif proposé pour 2018/19</i>	<i>Variation</i>	<i>Ressources supplémentaires demandées pour 2018/19^a</i>	<i>Total des effectifs proposés pour 2018/19</i>
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	11	11	–	–	11
Personnel fourni par des gouvernements	90	90	–	–	90
Total	3 966	3 720	(246)	157	3 877

^a Voir section V du présent document.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

18. Le montant des ressources demandées au titre du personnel civil pour 2018/19 s'élève à 258 979 000 dollars, soit 11 194 600 dollars (4,1 %) de moins que le montant alloué pour l'exercice 2017/18. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général demande également un montant supplémentaire de 9 312 900 dollars au titre du personnel civil dans le cadre de sa demande d'autorisation d'engagement de dépenses pour 2018/19 (A/72/784/Add.1). Les observations du Comité à ce sujet figurent à la section V ci-dessous.

19. Le Secrétaire général indique que la diminution de 4,1 % s'explique principalement par une baisse des dépenses prévues a) au titre du personnel recruté sur le plan international (12 019 400 dollars, soit 8,1 %), en raison de la réduction nette de 54 postes proposée [suppression de 56 postes soumis à recrutement international, création de 24 postes soumis à recrutement international, transformation de 7 postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national et transformation de 15 postes soumis à recrutement international en emplois de temporaire (autre que pour les réunions)] ; b) au titre du personnel recruté sur le plan national (5 135 300 dollars, soit 5,2 %), en raison de la réduction nette de 290 postes [suppression de 240 postes soumis à recrutement national, création de 26 postes soumis à recrutement national, conversion en postes soumis à recrutement national de 7 postes soumis à recrutement international et la transformation de 83 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national en emplois de temporaire (autre que pour les réunions)]. Les modifications du tableau d'effectifs proposées pour chaque bureau sont décrites aux paragraphes 47 à 163 du rapport du Secrétaire général (A/72/784).

20. Le Secrétaire général propose une réorganisation des composantes de la budgétisation axée sur les résultats de la Mission afin qu'elles correspondent aux priorités énoncées dans l'examen stratégique (ibid., fig. I). Il s'agit notamment de supprimer la composante 3 (Stabilisation des zones touchées par le conflit) et de transférer les groupes et sections qui en faisaient partie dans les deux composantes restantes (Appui au processus politique en vue de la tenue d'élections et Protection des civils et droits de l'homme). Le Groupe des commissions d'enquête, quant à lui, serait transféré de l'appui à la mission à la direction exécutive et à l'administration.

21. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la proposition de suppression de 304 postes et emplois de temporaire pour l'exercice 2018/19 était le résultat de trois examens distincts. Il a été proposé de supprimer : a) 171 postes et emplois de temporaire à l'issue de l'examen des besoins en personnel mené en décembre 2016 ; b) 80 postes et emplois de temporaire à l'issue de l'examen stratégique demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2348 (2017) ; c) 53 postes et emplois de temporaire à l'issue d'un examen interne supplémentaire qui a été conduit par la suite par la Mission. En réponse à sa question, il a été indiqué au Comité que le coût associé à la cessation de service des 146 membres du personnel

occupant les postes dont la suppression a été proposée s'élevait à 2,7 millions de dollars. **Le Comité compte que le projet de budget pour 2019/20 présentera les résultats de la deuxième étude d'ensemble qui est envisagée ainsi que les justifications des modifications du tableau d'effectifs qui en découleront.**

22. En ce qui concerne la création proposée de quatre postes d'analyste de l'information (P-3) à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission et de cinq postes de fonctionnaire chargé des opérations conjointes (P-3) au Centre d'opérations conjoint, le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, estime sur la base des informations qui lui ont été communiquées que ces fonctions semblent se chevaucher dans une certaine mesure et qu'il existe des moyens suffisants pour assurer l'appui opérationnel nécessaire, compte tenu notamment de la rationalisation des activités en fonction de deux priorités essentielles, en application de la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité. Le Comité note également qu'un poste approuvé d'analyste de l'information (P-3) à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission est vacant depuis 27 mois (voir par. 26 ci-dessous). En conséquence, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la création d'un poste d'analyste de l'information (P-3) à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission ni d'un poste de fonctionnaire chargé des opérations conjointes (P-3) au Centre d'opérations conjoint. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.

Taux de vacance

23. Le projet de budget tient compte des taux de vacance suivants (voir A/72/784, sect. II.D) : 18 % pour le personnel recruté sur le plan international ; 22 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national ; 10,5 % pour les agents des services généraux recrutés le plan national ; 12,9 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 35 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national. Selon les informations communiquées au Comité consultatif concernant les taux d'occupation des postes pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 28 février 2018, les taux de vacances effectifs, au 28 février 2018, étaient de 12,9 % pour les agents des services généraux recrutés le plan national, 18,9 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 45,5 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national, alors que les taux de vacance effectifs moyens pour ces catégories sont respectivement de 11,2 %, 14,7 % et 36,4 %. **Le Comité consultatif recommande, pour l'exercice 2018/19, des taux de vacance de 11,2 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, 14,7 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 36,4 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

Postes vacants de longue date

24. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2018, 111 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 22 administrateurs recrutés sur le plan national et 86 agents des services généraux recrutés sur le plan national) étaient vacants depuis plus de deux ans. Sur ce nombre, 72 postes en étaient à divers stades administratifs du processus de recrutement et les 39 autres postes faisaient partie de ceux qu'il a été proposé de supprimer au cours de l'exercice 2018/19 (voir aussi par. 21 ci-dessus). Le Comité a en outre été informé que parmi les postes vacants depuis plus de deux ans, on compte trois postes d'administrateur : a) un poste de chef de section/Section du Budget et des finances (P-5) (vacant depuis 39 mois) ; b) un poste de fonctionnaire de l'approvisionnement/Section des approvisionnements essentiels (P-4) (vacant depuis 27 mois) ; et c) un poste d'analyste de l'information/Cellule d'analyse conjointe de la Mission (P-3) (vacant depuis 27 mois). Ayant demandé des précisions,

le Comité a également été informé qu'un certain nombre de postes en étaient aux étapes préliminaires du processus de recrutement, dont 40 postes vacants de longue date pour lesquels le mandat était en cours d'examen par le responsable du poste à pourvoir ; sur ce nombre, 21 postes d'agent des services généraux étaient vacants depuis l'exercice 2014/15³.

25. Le Comité consultatif recommande la suppression des 21 postes qui sont vacants depuis l'exercice 2014/15 et qui en sont aux étapes préliminaires du processus de recrutement. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.

26. Le Comité consultatif réitère sa recommandation, à laquelle l'Assemblée générale a souscrit dans sa résolution 69/261 B, selon laquelle une proposition de maintien (accompagnée d'une nouvelle justification) ou de suppression devrait être présentée pour chaque poste resté vacant depuis deux ans ou plus (voir A/69/839/Add.6, par. 40). Le Comité s'attend à ce que ces informations fassent partie du prochain projet de budget, en particulier dans le contexte des résultats du deuxième examen approfondi (voir par. 21 ci-dessus). Le Comité rappelle également que, dans ses résolutions sur le financement des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de s'assurer que les postes vacants soient pourvus rapidement (voir A/71/836, par. 108).

27. Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées ci-dessus aux paragraphes 22, 23 et 25, le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés par le Secrétaire général au titre du personnel civil.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2017/18</i>	<i>Montant proposé pour 2018/19</i>	<i>Variation</i>	<i>Ressources supplémentaires demandées pour 2018/19^a</i>	<i>Total proposé pour 2018/19</i>
Dépenses opérationnelles	310 656 900	334 688 400	24 031 500	75 154 400	409 842 800

^a Voir la section V du présent document.

28. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2018/19 s'élèvent à 334 688 400 dollars, ce qui représente, par rapport au montant alloué pour 2017/18, une augmentation de 24 031 500 dollars, ou 7,7 %, due principalement à la mobilité accrue qu'entraîne le principe de la protection par la projection de la composante militaire de la Mission. On trouvera une analyse des variations à la section III du projet de budget. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général demande également un montant supplémentaire (75 154 400 dollars) pour couvrir les dépenses opérationnelles liées à l'autorisation d'engager des dépenses qu'il a demandée pour l'exercice 2018/19. Les observations du Comité à ce sujet figurent à la section V ci-dessous.

³ Par titre fonctionnel, il s'agit de : 3 postes d'ouvrier du bâtiment/agent de maintenance ; 1 poste d'assistant (DDR) ; 1 poste de chauffeur ; 1 poste d'opérateur radio (sécurité sur le terrain) ; 5 postes d'opérateur de véhicules lourds ; 1 poste d'assistant (réception et inspection) ; 9 postes de technicien automobile.

Installations et infrastructures

29. Les ressources demandées au titre des installations et infrastructures pour l'exercice 2018/19 s'élèvent à 61 137 200 dollars, soit une augmentation de 7 692 800 dollars (14,4 %) par rapport au montant alloué de 53 444 400 dollars pour l'exercice 2017/18. Le Comité consultatif a été informé que cette somme comprend un montant de 9 575 825 dollars pour 11 252 438 litres de carburant pour les groupes électrogènes (0,85 dollar le litre). Il a également été informé que la MONUSCO économiserait 1 602 400 litres de carburant (représentant un montant de 328 000 dollars, ou 0,20 dollar le litre) grâce à sa connexion au réseau électrique national, laquelle aurait pour effet de réduire la quantité de carburant exigée pour les groupes électrogènes. Le Comité note que, compte tenu du prix au litre utilisé dans le calcul du budget pour l'exercice 2018/19, le montant effectif des économies s'élèverait plutôt à 1 362 040 dollars par suite de la connexion de la MONUSCO au réseau national.

30. Compte tenu des économies déjà prévues de 328 000 dollars liées à la réduction des besoins en carburant, le Comité recommande une réduction de 1 000 000 de dollars au titre des installations et infrastructures.

31. À la lumière des renseignements qu'il a reçus, le Comité consultatif note que, dans plusieurs cas, les ressources demandées au titre des installations et infrastructures ne sont pas fondées sur l'examen des dépenses antérieures. Trois exemples sont présentés dans le tableau suivant :

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2017/18</i>	<i>Dépenses au 28 février 2018</i>	<i>Dépenses prévues pour 2018/19</i>
Acquisition de matériel de génie	2 493 000	708 300 (28 %)	2 637 700
Travaux de construction, transformation et rénovation des locaux et gros travaux d'entretien	2 392 600	754 300 (31 %)	4 624 900
Pièces de rechange et fournitures	850 000	172 300 (20 %)	793 000
Total	5 735 600	1 634 900 (28 %)	8 055 600

32. Le Comité consultatif rappelle, dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général, ses observations et recommandations antérieures concernant l'utilisation des crédits, dans lesquelles il est souligné que le Comité des commissaires aux comptes avait recensé à plusieurs reprises des lacunes dans l'élaboration des budgets et recommandé que le Secrétariat perfectionne les principes et méthodes applicables pour aider les missions à établir des budgets réalistes, cohérents et fiables (voir [A/71/836](#), par. 23 à 25). **Bien que le Comité consultatif estime que certaines prévisions paraissent irréalistes, il n'en est pas moins conscient que le Secrétaire général n'a pas prévu de ressources supplémentaires au titre des installations et infrastructures dans sa demande d'autorisation à engager des dépenses pour l'exercice 2018/19 (voir aussi section V ci-dessous) Le Comité constate une fois de plus avec inquiétude le niveau élevé des soldes inutilisés à la fin des exercices budgétaires (voir [A/71/836](#), par. 25) et recommande donc une réduction supplémentaire de 1 500 000 dollars au titre des installations et infrastructures pour l'exercice 2018/19 (voir également par. 30 ci-dessus).**

Voyages

33. Les ressources demandées au titre des voyages s'élèvent à 5 451 300 dollars pour l'exercice 2018/19, soit une augmentation de 715 200 dollars, ou 15,1 %. Le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses relatives aux voyages en dehors de la zone de la mission à des fins autres que la formation s'élèvent à 1 059 000 dollars. D'après les renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité constate, d'une part, que plusieurs des voyages proposés concernent plusieurs personnes ou plusieurs séjours au même endroit, et d'autre part, qu'un certain nombre de voyages non liés à la formation sont présentés comme des ateliers ou des conférences et qu'ils peuvent donc être considérés comme des voyages prévus aux fins de la formation. **Le Comité consultatif est d'avis qu'un certain nombre de voyages pourraient être regroupés ou encore faire intervenir moins de participants, et que les voyages entrepris à des fins de formation ne devraient pas être traités au même titre que les voyages non liés à la formation. Le Comité recommande par conséquent de réduire de 53 000 dollars le montant des crédits demandés au titre des voyages effectués en dehors de la zone de la Mission à des fins autres que la formation. Par ailleurs, le Comité réaffirme l'importance de respecter les directives relatives aux délais de réservation des billets et d'utiliser plus judicieusement les ressources destinées aux voyages (voir A/72/7/Add.44, par. 4 et 7).**

Opérations aériennes

34. Le montant des ressources demandées au titre des opérations aériennes s'élève à 154 210 300 dollars, soit une augmentation de 10 963 500 dollars, ou 7,7 %, par rapport au crédit de 143 246 800 dollars ouvert pour l'exercice 2017/18. Le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées au titre du système de drones pour 2018/19 s'élèvent à 13 000 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 488 144 dollars par rapport au montant de 10 511 900 dollars demandé pour l'exercice 2017/18. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le système de drones actuel n'avait pas été utilisé et que le contrat s'y rapportant avait pris fin en novembre 2017. Le Comité a également été informé qu'un nouveau contrat commercial s'imposait pour pouvoir répondre aux besoins opérationnels de la Mission en matière de drones, notamment en ce qui concerne les lignes de mission multiples, un rayon d'action plus important hors vue directe et une étendue spectrale améliorée. **Compte tenu de l'utilisation faite du système de drones et des incertitudes quant à la conclusion d'un nouveau contrat et à son calendrier de déploiement, le Comité recommande que les ressources demandées pour ces systèmes soient maintenues à leur niveau de 2017/18, soit 10 511 900 dollars, ce qui représente une diminution de 2 488 100 dollars pour l'exercice 2018/19.**

4. Questions diverses

Questions environnementales et efficacité énergétique

35. Le Secrétaire général indique que la MONUSCO entend poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la Mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions. Pour cela, il sera notamment procédé au raccordement au réseau électrique local ce qui, grâce à l'amélioration du réseau de la compagnie locale de distribution électrique et à l'accès à l'électricité produite par la centrale hydroélectrique de Virunga, entraînera une réduction progressive la dépendance de la Mission à l'égard des groupes électrogènes diesel. **Le Comité consultatif prend note des initiatives environnementales prévues par la MONUSCO et continue de l'engager à poursuivre ses efforts pour réduire son empreinte écologique globale, comme l'a**

demandé l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/307 et 70/286, et à faire en sorte que le plan d'action pour l'environnement, soit appliqué conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions. Il formule d'autres observations et recommandations sur les questions environnementales et l'efficacité énergétique dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/72/789).

Services de détection des mines et de déminage

36. On trouvera aux paragraphes 179 et 180 du projet de budget des informations détaillées sur les activités de détection des mines et de déminage pour lesquelles les dépenses prévues s'élèvent à 2 833 800 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Service de la lutte antimines fournissait divers services d'appui à la Mission : il a notamment aidé les pays fournisseurs de contingents à éliminer des armes et des munitions, contribué aux opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration en détruisant les armes rendues volontairement et apporté un appui aux forces nationales de sécurité en leur fournissant des formations et des solutions de stockage en toute sécurité. En réponse à ses questions, le Comité a également été informé qu'il était prévu que 70 interventions ponctuelles de neutralisation des explosifs et munitions seraient menées à l'appui des opérations militaires contre les groupes armés pendant l'exercice 2018/19.

Autres activités de programme

37. Les informations relatives aux autres activités de programme qu'il est prévu de mener durant l'exercice 2018/19 figurent aux paragraphes 181 et 182 du projet de budget. Le montant des ressources demandées s'élève à 2 829 500 dollars et se répartit comme suit : 400 000 dollars au titre de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, 1 429 500 dollars pour les projets de stabilisation des communautés et 1 000 000 dollars au titre du programme de contrôle des armes détenues par des civils. Le Comité consultatif rappelle les observations et recommandations qu'il a formulées sur les activités de programme pour l'exercice 2017/18 dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (voir A/71/836, par. 176 à 179).

38. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il est nécessaire d'élaborer des directives détaillées concernant les activités de programme qui comprennent :** a) le détail des types d'activités de programme qui sont financées par les budgets des missions de maintien de la paix ; b) des justificatifs attestant que les activités de programme appuient l'exécution du mandat de la mission concernée ; c) l'avantage comparatif de la mission pour l'exécution de ces activités, ainsi que celui des partenaires d'exécution ; d) le régime des engagements conclus avec les partenaires d'exécution ; e) la description des dispositifs de contrôle, de gouvernance et d'établissement de rapports nécessaires. **Le Comité consultatif note que, contrairement à ce qui avait été demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/286, le rapport du Secrétaire général ne contient pas d'informations complètes sur l'ampleur, les critères et la gestion du financement des activités de programme, ni sur les procédures comptables suivies, mais il ne s'oppose pas, à ce stade, à l'allocation des ressources demandées au titre des autres activités de programme.** Il formule d'autres observations et recommandations sur les activités de programme pour l'exercice 2018/19 dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/72/789).

V. Ressources supplémentaires nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

39. Comme indiqué aux paragraphes 1 à 20 du rapport du Secrétaire général sur les dépenses supplémentaires pour l'exercice 2018/19 ([A/72/784/Add.1](#)), le Conseil de sécurité, dans sa résolution [2348 \(2017\)](#), a demandé à la MONUSCO de fournir une assistance technique et un soutien logistique dans le cadre du processus électoral. Le Secrétaire général indique également que, après que la Commission électorale nationale indépendante a publié le calendrier électoral et adressé à la MONUSCO une demande officielle d'assistance, la Mission a présenté, le 30 novembre 2017, un plan de soutien logistique pour les activités liées aux élections qui se déroulera en trois phases : a) Phase I (planification), du 1^{er} novembre 2017 au 28 février 2018 ; b) Phase II (mobilisation et déploiement), du 1^{er} mars au 23 décembre 2018 ; c) Phase III (récupération du matériel et fin des opérations), du 24 décembre 2018 au 31 janvier 2019 (*ibid.*, par. 15 à 19).

40. Le budget total de la MONUSCO proposé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 s'élèverait à 1 237 936 100 dollars en chiffres bruts (montant net : 1 209 808 300 dollars) : 1 153 468 800 dollars en chiffres bruts (montant net : 1 126 039 800 dollars) pour le fonctionnement de la Mission (voir sect. IV du présent rapport) et un montant supplémentaire de 84 467 300 dollars pour lequel le Secrétaire général a demandé une autorisation d'engagements de dépenses, sans mise en recouvrement, conformément aux dispositions de l'article 4.5 du Règlement financier et de la section VI de la résolution [64/269](#) de l'Assemblée générale. Le montant des dépenses supplémentaires susmentionnées se décompose comme suit : 9 312 900 dollars pour le personnel civil et 75 154 400 dollars pour les dépenses opérationnelles. On trouvera aux sections III et IV du rapport du Secrétaire général sur les dépenses supplémentaires pour 2018/19 ([A/72/784/Add.1](#)) des informations détaillées sur les crédits supplémentaires demandés et une analyse des variations. Les ressources demandées doivent notamment permettre de financer le déploiement d'un maximum de 157 membres du personnel civil au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (dont les 102 emplois de temporaires qui ont été proposés en relation avec l'exercice 2017/18) et 30 aéronefs et de couvrir des dépenses opérationnelles.

41. En ce qui concerne les 102 emplois de temporaire susmentionnés, le Comité consultatif, dans un rapport distinct sur les modalités de financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/72/844](#)), note que leur déploiement devrait être terminé en juin 2018 et que ces emplois seraient maintenus durant l'exercice 2018/19. Le Comité a été informé que les 55 emplois de temporaires supplémentaires restants proposés pour 2018/19 et dont le déploiement doit être financé au titre du personnel temporaire se répartissent comme suit : 2 logisticiens (P-3) ; 9 fonctionnaires chargés des opérations aériennes (P-3) ; 1 spécialiste de la sécurité aérienne (P-3) ; 8 assistants aux opérations aériennes (agents du Service mobile) ; 3 officiers chargés du contrôle des mouvements (agents du Service mobile) ; 1 assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile) ; 1 assistant à l'information géospatiale (agent du Service mobile) ; 1 assistant à la gestion des carburants (agent du Service mobile) ; 2 assistants aux transports (agents du Service mobile) ; et 27 assistants au contrôle des mouvements (Volontaires des Nations Unies).

42. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, s'agissant de l'appui apporté par la Mission aux élections précédentes, qui ont eu lieu en décembre 2011, les coûts relatifs au personnel affecté aux activités électorales s'élevaient à 9,7 millions de dollars et les dépenses opérationnelles à 40,6 millions pour l'exercice 2011/12. En ce qui concerne les élections qui étaient prévues, le

Comité a appris que durant l'exercice 2016/17, l'appui aux activités d'inscription sur les listes électorales avait coûté 37,3 millions de dollars, montant qui avait été financé dans la limite des ressources existantes ; les dépenses avaient porté sur le personnel civil (agents recrutés sur le plan international dont les emplois sont financés au titre du personnel temporaire) et les dépenses opérationnelles (principalement pour la fourniture d'un appui aérien, de travaux de construction en lien avec le bureau de la Commission électorale nationale indépendante, de matériel informatique et de matériel de communication, et le traitement du matériel électoral).

43. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à engager des dépenses, sans mise en recouvrement, d'un montant maximum de 80 millions de dollars pour le fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, en tenant compte du fait que la Mission a déjà entrepris des activités à l'appui des élections à venir et que la MONUSCO dispose déjà des ressources correspondantes et du personnel compétent. En outre, le Comité espère que, si des dépenses imprévues doivent être engagées, elles seront entièrement financées dans la limite des ressources existantes afin d'éviter toute nouvelle demande de crédits supplémentaires. Le Comité compte également que les informations relatives aux dépenses qui seront effectivement engagées dans le cadre de l'autorisation d'engagement de dépenses seront présentées dans le rapport sur l'exécution du budget de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

VI. Conclusion

44. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget ([A/72/638](#) et [A/72/638/Corr.1](#)). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 1 279 900 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, ainsi que les autres recettes et ajustements totalisant 14 632 400 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2017, soient portés au crédit des États Membres.**

45. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre concernant le financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 sont présentées à la section IV du projet de budget ([A/72/784](#)). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 22, 23, 25, 30, 32, 33 et 34 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 6 843 300 dollars et ramenés de 1 153 468 800 dollars à 1 146 619 500 dollars. Il recommande en conséquence que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 1 146 619 500 dollars pour le fonctionnement de la MONUSCO pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.**

46. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre concernant les ressources supplémentaires nécessaires à la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 sont présentées à la section VI du projet de budget ([A/72/784/Add.1](#)). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 39 à 43 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à engager des dépenses, sans mise en recouvrement, d'un montant maximum de 80 millions de dollars pour le fonctionnement de la MONUSCO pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/72/638](#) et [A/72/638/Corr.1](#))
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/784](#))
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 : dépenses supplémentaires ([A/72/784/Add.1](#))
- Modalités de financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/72/778](#))
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 [[A/72/5 \(Vol. II\)](#), chap. II]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ([A/71/836/Add.11](#))
- Résolutions [70/274](#) et [71/301](#) de l'Assemblée générale
- Résolutions [1925 \(2010\)](#), [2348 \(2017\)](#) et [2409 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité